(F4SCT)



## Séance du 9 mai 2023 Relevé de décisions/actions

| Ordre du jour   | Observations/commentaires   | Décisions / Actions   |
|---|---|---|
| I – Fonctionnement  |   |   |
| Pour approbation : PV de la séance du 4 avril 2023                          | Approuvé à l'unanimité  | Le PV sera anonymisé puis publié sur le site Inserm<br>Pro, le lien sera transmis par mail et affiché dans la<br>lettre hebdomadaire de l'Inserm.   |
| II – L'environnement sociologique   |   |   |
| Pour information : Bilan 2022 de la Cellule de Veille Sociale (CVS)         | Rappel de l'adresse de contact :  veille-sociale.toulouse@inserm.fr   | Réflexion nationale en cours sur le périmètre et les missions de la CVS, un guide sera proposé  |
| III – L'organisation du travail   |   |   |
| Pour information : Bilan télétravail 2022                                   | Difficultés d'avoir une vision globale toutes tutelles confondues  Pour les personnels Inserm : Le Critère d'éligibilité est l'activité télétravaillable et non le statut, possible donc accessible pour les CDD dont les activités le permettent, sous réserve de 6 mois d'ancienneté  Conséquences du TT : certaines petites équipes sont quand-même désorganisées. | Une attention doit être apportée :     - aux risques de déséquilibre dans les collectifs de travail.     - à la redistribution des charges d'encadrement des stagiaires sur les personnels présents .  Un rappel sera fait aux DU pour reprendre les conditions émises dans les RI et sur les |
| N/ 1361sharefine de la 16manda 1971 de la 19                                |   | responsabilités d'encadrement de stagiaires.  |
| IV – L'élaboration de la démarche d'évaluation de                           |   | Y   |
| Pour information: Bilan 2022 au titre du handicap                           | Difficultés remontées sur les Systèmes de Sécurité Incendie (SSI)  Coordonnées de la référente handicap : cecile.frery@inserm.fr  | Importance du collectif et du rôle de chacun à veiller sur les collègues de manière générale et en particulier lors de situation d'évacuation des locaux.   |
| Pour approbation : rapport annuel de prévention 2022 et programme d'actions | Bien que l'évaluation des RPS soit obligatoire, insuffisance de données disponibles à ce jour faute d'outil adapté.   | Appui sur les questionnaires nationaux<br>Relancer les DU pour inciter la réactivation des<br>Groupe de Travail RPS   |
|   | Dans l'intérêt des agents à l'échelle individuelle, un rappel est fait sur l'importance de mettre à jour et de  | Un rappel sera fait lors de l'accueil des nouveaux entrants.  |

Délégation régionale Inserm Occitanie Pyrénées F4SCT

(F4SCT)



## Séance du 9 mai 2023 Relevé de décisions/actions

| Ordre du jour  | Observations/commentaires   | Décisions / Actions   |
|--|---|---|
|  | remonter annuellement les FIE et de les archiver<br>personnellement.<br>Remontée des registres SST  | Un registre SST numérique existe désormais et sa diffusion va être faite.   |
|  | Exercice d'évacuation obligatoire :   | Un format de PV va être proposé pour faciliter la traçabilité.  |
|  | CRCT : proximité avec Arkema  | Un exercice de confinement dans le cadre du PPMS sera mis en place  |
|  | Conclusion : Programme d'action proposé au vote   | Accepté à l'unanimité   |
| Pour information : bilan 2022 des formations Santé Sécurité au Travail | Un panel de formation en management (dont certaines orientées RPS) est proposé en local et sous différents formats.                             | Le peu de candidats est à déplorer.  Un projet de mettre en place une formation spécifique à l'encadrement d'étudiants (formation en management intergénérationnel) est en cours. |
|  | Formation des DU et/ou des Services Techniques des unités à la levée de doute à partir des SSI.   | Une demande de devis est en cours.  |
| Pour information : bilan annuel 2022 de la médecine de prévention      | Augmentation des visites à la demande de l'agent (maternité, pb de santé particulière mais RPS essentiellement pour le personnel administratif) | Le nombre de suivis pour RPS en hausse depuis 2 ans.  |
|  |   | Sont soulignées efficacité et bonne communication entre service de médecine de prévention, service RH et Assistante Sociale.  |
| V - Point divers   |   |   |
| Obligation vaccinale   | Loi votée pour l'abrogation de l'obligation vaccinale   | Réintégration des personnels à partir du 15 mai   |
| Visite inspecteur du travail   | Pour analyse des Suites données à la visite de 2019   | Date retenue : 14 décembre 2023   |

Le Président du F4SCT

Jacques Cavaillé

La Secrétaire du F4SCT Hélène Gros-Dagnac

F4SCT

Délégation régionale Inserm Occitanie Pyrénées